

Intervention de la communauté des communes

du 20 juin 2014 à 18h00

De 18h à 18h30 intervention de la communauté des communes pour les ordures ménagères.

M. ROUIT Jean-Pierre et M. Medhi KCHIOUCH nous ont présenté les modifications quant au fonctionnement de la collecte des ordures ménagères.

*La communauté des communes du Diois représente 52 communes et 4 cantons soit 11 500 habitants.

Une réorganisation de la collecte des ordures ménagères débutera prochainement.

Le but étant :

*d'améliorer le système.

*de faire un gain de personnel. Avec l'organisation actuelle, 2 personnes sont nécessaires pour ramasser les ordures ménagères (un chauffeur et un ripeur). Grâce aux cuves semi enterrées seul le chauffeur sera nécessaire, puisque la cuve sera levée à l'aide d'une grue. De ce fait, les ripeurs seront transférés pour le tri des déchets, et tiendront les permanences dans les déchetteries afin d'assurer une plus grande amplitude horaire d'ouverture de ces dernières.

*de faire des économies sur le parc automobile En effet, La communauté des communes dispose d'un parc automobile vieillissant et de plus en plus couteux. Ainsi, un seul camion en location sera utilisé contre 2 actuellement.

*d'avoir plus de points de tris propres, et notamment dans les communes ne possédant pas encore de bac pour les corps creux.

*d'inciter la population au tri. Actuellement une tonne ordures ménagères coûte 300€ et son traitement coûte 180€ (soit 600 000€ à l'année). Si la population a un meilleur accès au tri sélectif, nous réduirons ensemble le tonnage des ordures ménagères et donc son coût.

* d'optimiser l'espace et d'améliorer l'esthétique : 1 contenance d'une cuve semi enterrée équivaut à 7/8 bacs verts.

*Sur Luc 50 bacs verts sont présents, ils seraient remplacés par 6 points propres.

-Champs du clos

-Champs de mars

-Station-service

-Marpa

-Camping

-Claps

Le ramassage serait assuré 1 à 3 fois par semaine.

Pour la mise en place de ces containers semi enterrés, la commune aura à sa charge de creuser les emplacements dans le sol, et la communauté des communes prend à sa charge l'achat des cuves.

La communauté de Communes annonce qu'il faut prévoir les travaux pour septembre 2014 pour un ramassage programmé pour septembre 2015.

Une commission se réunira en septembre 2014.

Compte rendu du conseil municipal du vendredi 20 juin 2014

Séance ouverte à 18h30

Secrétaire de séance : Chloé PAGLIAROLI

Présents : SAUVAN Jacques, DU MESNIL Alix, PAGLIAROLI Chloé, EGLAINE Didier, EGLAINE Charles, BALTAZARD Alexandra, BEAUDOIN Eve, PAGLIAROLI Didier, MICHEL Mauricette, BREYTON Christian et CANEPA Bruno.

1) Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipale du 22 avril 2014

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Décision modificative n°2 budget Micro-centrale :

Mouvement de crédits en section d'investissement suite à la facturation de travaux à la microcentrale : du compte 2315 au compte 2157.

Approuvé à l'unanimité et signature des élus.

3) Location du local de l'ancienne trésorerie, Rue de la piscine :

Suite à la demande de Monsieur Nicolas REYSSET de reprendre le contrat de location de la SCM école d'aventure (locataire depuis le 01/06/2010), dont il est le représentant, pour le compte de la SARL Accro concept dont il est le gérant.

Le Conseil accepte le changement de l'entité locataire de ce local, dans les mêmes conditions, soit : Loyer mensuel de 211,06€ et 20€/ mois de chauffage.

Approuvé à l'unanimité.

4) Location du sous-sol de l'église :

Changement de locataire pour un loyer de 50€/an.

Approuvé à l'unanimité.

5) Acquisition d'un radar pédagogique de vitesse et demande d'une subvention

Sur les trois devis proposés celui retenu est celui de la société ELANcité pour un montant de 3 061,76€ TTC (meilleur rapport qualité prix). Le radar sera mobile sur plusieurs sections de la commune (Faubourg Saint Bernard montée et descente, grande rue, route de Châtillon...). Le radar ne fonctionne pas au-dessus d'une certaine vitesse pour ne pas inciter les automobilistes à vouloir faire des records de vitesse. Il est garanti 2 ans.

Approuvé à l'unanimité.

6) Election des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 28 septembre 2014

Le Maire a donné des explications concernant le rôle du délégué pour le vote des sénateurs. Le conseil a procédé au vote du délégué.

- Monsieur Jacques SAUVAN s'est présenté pour être délégué.

Le conseil a donc procédé au vote 11 suffrages ont été exprimés.

SAUVAN Jacques a obtenu 10 voix

Jacques SAUVAN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

- Madame Eve BEAUDOIN s'est présentée pour être suppléante
Le conseil a donc procédé au vote 11 suffrages ont été exprimés.
Madame Eve BEAUDOIN a obtenu 11 voix.
Madame Eve BEAUDOIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

- Madame Mauricette MICHEL s'est présentée pour être suppléante
Le conseil a donc procédé au vote 11 suffrages ont été exprimés.
Madame Mauricette MICHEL a obtenu 11 voix.
Madame Mauricette MICHEL, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

- Madame Chloé PAGLIAROLI s'est présentée pour être suppléante
Le conseil a donc procédé au vote 11 suffrages ont été exprimés.
Madame Chloé PAGLIAROLI a obtenu 11 voix.
Madame Chloé PAGLIAROLI, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

7) Communication du maire et questions diverses

7-1) **Choix du référent ambroisie** : DUMESNIL Alix

7-2) **Réforme des rythmes scolaires** : Il est procédé à la lecture du compte rendu du conseil d'école du 27 mai 2014 et des explications sur l'emploi de la rentrée 2014-2015. Un mot d'information concernant l'emploi du temps devra être transmis aux parents.

7-3) **Parcours en images de Luc en Diois (Voconces anim')** : Des devis seront faits pour les passages piétons prévus et nous prévoyons des emplacements réservés pour les services de la poste place du champ de Mars.

7-4) **Explication sur le label terre d'avenir** : (exemple d'actions possibles : Economies sur l'éclairage public, mis en valeur du patrimoine, chauffage solaire pour la piscine, une végétation plus pérenne, organisation de manifestations pour les personnes âgées, pot d'accueil des nouveaux habitants sur la commune...) et compte rendu de la visite de Montbrun les bains.

7-5) **Adhésion au SDED** : A ce jour, la commune n'adhère pas. L'ancienne mandature avait juste fait une demande d'intention d'adhésion.

Adhésion possible en 2015.

JEAN Martial de la société se propose de faire une étude gratuite pour les économies d'énergie, notamment pour l'école.

7-6) **Rapport sur la microcentrale** : 110 000€ ont été budgétés pour les recettes de production de l'année 2014. De janvier à mai 2014 la centrale a rapportée 98 453,32€.

La micro-centrale a été visitée par MEDIAPART pour ENERCOOP. La société souhaitait des renseignements sur les différents types de production d'énergies.

7-7) **Piscine, la bâche à bulles de protection** : La bâche a été mise en place. Elle est efficace. Cependant, la chaudière de la piscine est tombée en panne. Il faut penser à changer le système de chauffage de l'eau et commencer à faire faire des devis. Un devis a déjà été fait pour une pompe à chaleur pour un coût de 25 000€.

7-8) **Compte rendu de la réunion du 16 juin 2014 pour le comité de ligne des usagers du train.** Des pétitions ont été faites (Luc, Châtillon...) pour le maintien des lignes. Un numéro d'appel est à retenir n° 09.69.32.21.41 c'est un numéro mis à la disposition des usagers du train et des cars afin de connaître les horaires, les retards...

7-9) **Le podium n'est plus mis à la location.**

7-10) **Proposition de faire un bulletin municipal.**

7-11) **Débroussaillage à l'entrée du village** : Cette compétence appartient au service des routes du Département.

7-12) **Compte rendu de la réunion avec le groupement de gendarmerie.** La gendarmerie de Châtillon sera regroupée avec celle de Die. Maintien de notre brigade à Luc.

La séance est levée à 20h25 minutes.